



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 janvier 2022

N° 11/01/2022 : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 janvier à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 janvier 2022.

Présents Titulaires : 40

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Clarisse HEULLAND à Marie-Claude BERLY, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Agnès DETAILLEUR, Stéphanie OLIVE à Jean-Louis IBRES, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Philippe BECADE, Laurent FARRUGIA.

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération du 17 janvier 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public ;

Vu les délibérations n°88 du 9 juillet 2020 et n°52 du 8 avril 2021 du portant élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suivants :

Président du GMCA	
MONTAUBAN	Pauline FORESTIE Marie-Claude BERLY Bernard BOUTON Khalid LAABID Jean-Pierre FOISSAC Jean-Martial DEJEAN
ALBEFEUILLE LAGARDE	Francis MASSIMINO
BRESSOLS	Jean-Louis IBRES
CORBARIEU	Aline CASTILLO
LAMOTHE CAPDEVILLE	Alain GABACH
MONTBETON	Danielle BEDOS
SAINT NAUPHARY	Bernard PAILLARES
VILLEMADE	Francis LABRUYERE
REYNIES	Claude VIGOUROUX
LACOURT SAINT PIERRE	Françoise PIZZINI
ESCATALENS	Michel CORNILLE

Vu le courrier de Madame Pauline FORESTIE en date du 7 janvier 2022 notifiant sa démission en tant que membre de la CLECT,

Il convient de pourvoir au siège vacant au sein de cette commission, en remplacement de Madame Pauline FORESTIE.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 janvier 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- après appel à candidature, élire un conseiller communautaire membre de la CLECT.

Considérant la candidature de Thierry DEVILLE,

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'élire Thierry DEVILLE en tant que membre de la CLECT,
- de dire que les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sont les suivants :

Président du GMCA	Brigitte BAREGES
MONTAUBAN	Thierry DEVILLE Marie-Claude BERLY Bernard BOUTON Khalid LAABID Jean-Pierre FOISSAC Jean-Martial DEJEAN
ALBEFEUILLE LAGARDE	Francis MASSIMINO
BRESSOLS	Jean-Louis IBRES
CORBARIEU	Aline CASTILLO
LAMOTHE CAPDEVILLE	Alain GABACH
MONTBETON	Danielle BEDOS

SAINT NAUPHARY	Bernard PAILLARES
VILLEMADE	Francis LABRUYERE
REYNIES	Claude VIGOUROUX
LACOURT SAINT PIERRE	Françoise PIZZINI
ESCATALENS	Michel CORNILLE

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 5.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

20 JAN. 2022

De sa publication et/ou affichage le :

20 JAN. 2022

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 janvier 2022

La Présidente,
Brigitte BAREGES

